



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURG D'OISANS PRINCIPAL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 13 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 348 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par un captage : EPIESSERIES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente 2596 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE BOURG-D'OISANS ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE BOURG-D'OISANS ».	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,787 mg/L Valeur maxi : 0,93 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils
SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures). RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute récupération avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaputable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CLAPIER ALBERGES SARENNE BASSEY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 Une contamination bactériologique a été observée ponctuellement. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	B A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 5 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 40 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par un captage : BALME. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente 329 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE BOURG-D'OISANS ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE BOURG-D'OISANS »	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	B Anomalie ponctuelle Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 93 % Valeur maxi : 8 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022
NITRATES	A Très bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,74 mg/L Valeur maxi : 0,75 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils
SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute récupération avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROCHETAILLÉE LES SABLES

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 5 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 348 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : COLATTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente 361 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE BOURG-D'OISANS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE BOURG-D'OISANS ».

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2020, 2021, 2022

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0,685 mg/L

Valeur maxi : 0,73 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Nombre de mesures : 281

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute récupération avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 5,38 °f

Valeur maxi : 5,48 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

AR / CR

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-MUR
08 JUIN 2023
COURRIER ARRIVÉ

La délégation départementale
de l'Isère

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
personnes responsables de la production et
distribution de l'eau du département de l'Isère

Affaire suivie par :
Sandrine BOURRIN
Service santé environnement
04 26 20 94 79
ars-dt38-environnement-sante@ars.sante.fr

Réf. : 247470

P.J. : Annexe – Notice explicative des calculs par classe

Grenoble, le **23 MAI 2023**

Objet : Bilans qualité de l'eau 2022 – présentation de l'évolution du dispositif

Chaque année et conformément à la réglementation, à partir des résultats d'analyses et pour informer les usagers sur la qualité de l'eau à leur robinet, les services de l'ARS préparent et diffusent les bilans qualité de l'eau. Ils sont transmis aux collectivités en charge de la compétence eau potable, et sont joints à une prochaine facture d'eau en application de l'article D1321-104 du code de la santé publique.

Pour l'année 2022, les bilans qualité évoluent de manière notable. En effet, plusieurs études ont montré que l'information sur la qualité de l'eau, bien que largement approuvée par les consommateurs, n'est pas toujours d'un accès facile pour le public, et que les consommateurs souhaitent notamment être mieux informés de la qualité de l'eau qu'ils consomment par le biais d'un « indice » facile à comprendre.

Ainsi, cette année, les réseaux de distribution (unités de distribution ou UDI) font l'objet d'un classement selon un indicateur national sous la forme d'une lettre associée à une couleur et un message type :

Classe de qualité	Message type
A (bleu)	Eau de bonne qualité
B (vert)	Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C (jaune)	Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D (orange foncé)	Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

Cet indicateur, dont les modalités de calcul ont été définies nationalement, a été établi après concertation avec le CI-Eau, la FNCCR, la DP2E, le CCPQSPEA, le HCSP et diverses associations de consommateurs¹.

¹ CI-Eau : Centre d'information sur l'eau / FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies / FP2E : Fédération professionnelle des entreprises de l'eau / CCPQSPEA : Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement / HCSP : Haut Conseil de la santé publique



Les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire sont pris en compte dans le calcul de l'indicateur global de qualité caractérisant l'eau de l'UDI. Chaque paramètre est également individuellement classé. L'indicateur global annuel de qualité correspond au classement le plus défavorable obtenu pour l'ensemble des paramètres contrôlés.

A noter que pour les UDI alimentant une faible population et pour lesquels le nombre d'analyses disponibles pour 2022 est limité, l'indicateur est basé sur un historique sur plusieurs années (3 ou 5 ans), afin de disposer d'un nombre d'analyses suffisamment représentatif.

Pour ces petits réseaux de distribution, afin de ne pas dégrader le classement pour des non-conformités anciennes, les services de l'ARS ont tenu compte des résultats de 2022, de la réalisation de travaux d'amélioration du réseau, de la mise en place d'un traitement, et le cas échéant de la présence d'un historique analytique non représentatif, de manière à éventuellement ajuster le classement global de l'UDI.

La directrice générale
Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur de la délégation départementale de l'Isère



Loïc MOLLET

Annexe – Notice explicative des calculs par classe

Concernant les paramètres microbiologiques :

Le classement est adapté en fonction de la taille de l'UDI, du nombre d'analyses réalisées et du niveau de contamination en germes témoins de contamination fécale.

Si 10 analyses, ou plus, ont été réalisées au cours de l'année N, seules ces analyses sont prises en compte. Si moins de 10 analyses ont été réalisées au cours de l'année N, l'indicateur tient compte :

- des résultats des 5 dernières années (de l'année N à l'année N-4) pour les UDI de moins de 50 habitants
- des résultats des 3 dernières années (de l'année N à l'année N-2) pour les UDI de 50 à 1 999 habitants

Nombre d'analyses disponibles	A	B	C	D
Nb PLV < 10	Conformité ≥ 60% et max EColi ou Entérocoques < 5		Conformité ≥ 80% et max EColi ou Entérocoques ≥ 5	Conformité < 80%
[10 ; 20 [	Conformité ≥ 90% et max EColi ou Entérocoques < 5		Conformité ≥ 90% et max EColi ou Entérocoques ≥ 5	Conformité < 90%
[20 ; 50 [	Conformité ≥ 95% et max EColi ou Entérocoques < 5		Conformité ≥ 95% et max EColi ou Entérocoques ≥ 5	Conformité < 95%
[50 ; 100 [	Conformité ≥ 98% et max EColi ou Entérocoques < 5	98% > Conformité ≥ 95% et max EColi ou Entérocoques < 5	Conformité ≥ 95% et max EColi ou Entérocoques ≥ 5	Conformité < 95%
≥ 100	Conformité ≥ 99% et max EColi ou Entérocoques < 5	99% > Conformité ≥ 95% et max EColi ou Entérocoques < 5	Conformité ≥ 95% et max EColi ou Entérocoques ≥ 5	Conformité < 95%

Concernant les paramètres physico-chimiques :

Tous les paramètres recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire sont pris en compte dans le calcul de l'indicateur global de qualité caractérisant l'eau de l'unité de distribution (UDI).

Si un paramètre n'a pas été mesuré au cours de l'année N sur laquelle porte l'Infocart, le résultat de la dernière analyse réalisée sur cette UDI est pris en compte dans la limite de 5 ans.

Chaque paramètre est classé individuellement selon des grilles de classement. La conformité de l'UDI est appréciée par rapport à la concentration maximale mesurée. Si celle-ci est inférieure ou égale à la limite de qualité, c'est la classe A qui est retenue. Le classement en classe B, C ou D dépend ensuite, selon le paramètre considéré, de l'ampleur de dépassement, de la concentration moyenne annuelle et / ou de la fréquence des non-conformités.

Exemple pour les pesticides :

Plusieurs limites de qualité sont applicables :

- Substances individuelles : [aldrine, dieldrine, heptachlore ou heptachlore epoxide] : 0,03 µg/L
- Autres substances individuelles pertinentes [pest] : 0,10 µg/L
- Total pesticides : $\Sigma [\text{pest}] = 0,50 \mu\text{g/L}$

A	B	C	D
$[PEST] \leq 0,10 \mu g/L$ $\sum [PEST] \leq 0,50 \mu g/L$	Classe NC0	Classe NC1	Classe NC2

A : tout est conforme (substances individuelles et somme des pesticides)

B (classe NC0) : un prélèvement non-conforme lié à une non-conformité d'une ou plusieurs substances individuelles sans dépassement de la Vmax de chaque substance et /ou une non-conformité de la somme des pesticides.

C (classe NC1) : plusieurs prélèvements non-conformes liés à plusieurs non-conformités pour une ou plusieurs substances individuelles et /ou la somme des pesticides - sans dépassement de la Vmax de chacune des substances concernées.

D (classe NC2) : au moins une non-conformité à une concentration supérieure à la Vmax de l'une des substances concernées.